

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	20.04.2024
Thema	Landesverteidigung
Schlagworte	Bevölkerungsschutz
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Parlamentarische Initiative
Datum	01.01.1965 - 01.01.2022

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Burgos, Elie
Huguenet, François
Porcellana, Diane
Schnyder, Sébastien
Schubiger, Maximilian

Bevorzugte Zitierweise

Burgos, Elie; Huguenet, François; Porcellana, Diane; Schnyder, Sébastien; Schubiger, Maximilian 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Landesverteidigung, Bevölkerungsschutz, Parlamentarische Initiative, 1998 – 2021*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 20.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Landesverteidigung	1
Bevölkerungsschutz	1

Abkürzungsverzeichnis

SiK-SR	Sicherheitspolitische Kommission des Ständerates
SiK-NR	Sicherheitspolitische Kommission des Nationalrates
BZG	Bevölkerungs- und Zivilschutzgesetz
ZD	Zivildienst

CPS-CE	Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats
CPS-CN	Commission de la politique de sécurité du Conseil national
LPPCi	Loi sur la protection de la population et sur la protection civile
PC	Protection civile

Allgemeine Chronik

Landesverteidigung

Bevölkerungsschutz

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 09.10.1998
FRANÇOIS HUGUENET

Le socialiste Andreas **Gross** (ZH) a **défendu au Conseil national une initiative parlementaire** visant à la suppression de l'obligation de servir dans la protection civile. Dressant le constat que la protection civile n'avait pas assez de tâches à accomplir par rapport au nombre important de citoyens qui y étaient astreints, l'auteur de l'initiative a proposé de substituer à ce service obligatoire une organisation basée sur le volontariat. Cette nouvelle organisation se verrait également attribuer de nouvelles missions, plus en rapport avec la situation actuelle. Chargée d'étudier cette question, la CPS a convenu que les objectifs et les structures actuelles de la protection civile étaient dépassées, du fait de l'héritage de la guerre froide et de la menace nucléaire, bien qu'une première restructuration intitulée PC 95 était encore en cours. Toutefois, **la majorité de la commission** (14 voix contre 8 et 3 abstentions) **n'a pas voulu se prononcer en faveur de l'initiative**. Elle a en effet estimé que le concept de la protection civile devait être étudié dans le cadre du projet «Armée XXI». De plus, elle a argué que le maintien de l'obligation de servir à la PC ne signifiait pas que des cours devaient être organisés chaque année, par contre cela avait l'avantage de garder à disposition un certain nombre de personnes en cas de besoin, ceci sans devoir recourir à la persuasion. Finalement, le Conseil national a suivi la proposition de la CPS par une majorité de 94 voix contre 70.¹

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 13.06.2006
ELIE BURGOS

Le Conseil national a décidé de donner suite, par 94 voix contre 80 et contre l'avis de sa commission de la politique de sécurité, à une initiative parlementaire du député Pierre Kohler (pdc, JU), qui demandait aux chambres fédérales de lever dans les plus brefs délais **l'obligation pour les particuliers de construire des abris de protection civile** ou de payer une taxe compensatoire pour la non-réalisation de tels abris.²

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 09.10.2007
ELIE BURGOS

Au mois d'octobre, le Conseil fédéral a lancé une procédure de consultation concernant l'initiative parlementaire déposée par la conseillère nationale Simonetta Sommaruga (ps, BE). L'initiative en question propose qu'à l'avenir, dans des **situations de catastrophe et d'urgence**, ainsi que pour les travaux de remise en état qui en résultent, il devra être possible de recourir immédiatement à des personnes astreintes à servir dans la protection civile qui n'ont pas été formées et qui ont été incorporées dans le personnel de réserve, même sans leur faire suivre une instruction de base préalable ; ces réservistes auront les mêmes droits et obligations que les personnes ayant suivi une formation.³

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 15.09.2008
ELIE BURGOS

Sur la base du rapport de sa CPS et des résultats de la consultation (23 des 25 participants se sont prononcés négativement sur cet objet), le Conseil des Etats a décidé de classer l'initiative parlementaire Sommaruga (ps, BE), qui proposait qu'à l'avenir, dans des situations de catastrophe et d'urgence, il soit possible de **recourir immédiatement à des personnes astreintes à servir dans la protection civile** qui n'ont pas été formées et qui ont été incorporées dans le personnel de réserve.⁴

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 07.09.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

Au mois de septembre, une initiative parlementaire a été déposée par le député Heer (udc, ZH). Elle propose la **réduction du nombre de jour de service** à la protection civile et la mobilisation des personnes astreintes en cours de répétition aux seules situations de besoin pressant. Le **Conseil national** a adopté cette initiative par 103 voix contre 56. Les groupes socialiste et écologiste se sont opposés en bloc à cette proposition. La majorité a estimé qu'il fallait donner une marge de manœuvre suffisante aux cantons et aux communes pour convoquer les personnes astreintes aux cours uniquement pour accomplir des tâches précises et ciblées. Elle a considéré qu'il en allait de la crédibilité de la protection civile. Le **Conseil des Etats** a rejeté cette initiative de manière tacite. La CPS-CE a estimé que l'initiative Heer mélangeait la thématique de l'instruction avec celle des engagements au profit de la collectivité publique tels qu'ils étaient organisés par les communes et les cantons. La commission a ajouté qu'une révision de la Loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) était en cours de

révision et pouvait apporter des améliorations concernant les problèmes soulevés.⁵

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 09.03.2011
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Im Zuge der Verhandlungen zum teilrevidierten BZG wurde auch eine parlamentarische Initiative Français (fdp, VD) behandelt. Diese wollte das **Einsatzgebiet von Schutzdienstleistenden ausdehnen und internationale Einsätze ermöglichen**. Damit sollte nicht nur im „grenznahen“ Ausland gearbeitet werden können, sondern auch humanitäre Einsätze nach Naturkatastrophen in betroffenen Ländern sollten ermöglicht werden. Der Nationalrat wies diese parlamentarische Initiative jedoch knapp mit 79 zu 73 Stimmen zurück.⁶

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 24.09.2020
DIANE PORCELLANA

La conseillère nationale Maja Riniker (plr, AG) demande d'**exonérer de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, les personnes ayant accompli leurs obligations dans la protection civile**. Selon l'article 31 de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCI) révisée, après l'exécution des 245 jours de service, le service obligatoire est «accompli». Pourtant, même après l'accomplissement des 245 jours de service, les personnes astreintes doivent encore payer une partie résiduelle de la taxe d'exemption. Elles devraient alors pouvoir faire valoir 100 pourcent des jours de service effectués pour le calcul de la taxe d'exemption.

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 21.05.2021
DIANE PORCELLANA

Par 16 voix contre 9, la CPS-CN a décidé de donner suite à l'initiative parlementaire visant à **exonérer de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, les personnes ayant accompli leurs obligations dans la protection civile**. Si pour la majorité de la commission le principe de l'égalité de traitement entre les différentes obligations de servir n'est pas respecté, une minorité souligne qu'en conséquence, il faudrait redéfinir l'obligation de service en modifiant la Constitution fédérale. Au tour de la CPS-CE de procéder à l'examen préalable.⁷

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 03.09.2021
DIANE PORCELLANA

Par 8 voix contre 2 et 2 abstentions, la CPS-CE s'est prononcée en faveur de l'initiative parlementaire visant à **exonérer de la taxe d'exemption de l'obligation de servir les personnes ayant accompli leurs obligations dans la protection civile**. Tout comme sa consœur, elle regrette que la législation actuelle ne respecte pas l'égalité de traitement entre les différentes obligations de servir. La CPS-CN va pouvoir élaborer un projet d'acte.⁸

1) BO CN, 1998, p. 2155 ss.

2) BO CN, 2006, p. 923 ss.

3) FF, 2007, p. 6423

4) BO CE, 2008, p. 554 s.

5) BO CN, 2009, p. 937 ss.; BO CE, 2009, p. 801 s.

6) AB NR, 2011, S. 270.

7) Communiqué de presse CPS-CN du 21.5.21

8) Communiqué de presse CPS-CE du 3.9.21